



Communiqué de presse  
Paris, le 6 novembre 2003

## **DEBAT PUBLIC CDG EXPRESS :**

### **LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC CONFIE L'EXPERTISE DES DEUX TRACES ALTERNATIFS AU BUREAU D'ETUDE SUISSE SMA**

À l'issue d'une consultation, la CNDP a décidé de confier le dire d'expert sur les deux solutions alternatives au projet CDG Express à la société SMA. Ce bureau d'études suisse, spécialisé dans les infrastructures ferroviaires, aura pour objectif d'apporter un regard extérieur, neutre et indépendant sur les propositions de tracés alternatifs au projet de liaison ferroviaire dédiée entre Paris et l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle.

Les conclusions de l'expertise, qui seront rendues le 12 décembre prochain à l'occasion de la réunion de synthèse du débat public, porteront sur :

- la faisabilité des deux solutions alternatives proposées,
- l'appréciation comparative des solutions au regard de la réponse qu'elles apportent aux besoins des passagers aériens,
- une estimation des coûts de ces deux solutions.

La nomination du bureau d'études SMA intervient suite à la décision de la CNDP du 8 octobre dernier, de commander un dire d'expert complémentaire pour étudier deux propositions alternatives au projet CDG Express.

Ces deux tracés alternatifs, respectivement proposées par l'Association des utilisateurs de transport (AUT) d'Ile-de-France et l'association Vivre sans CDG Express sont les suivants :

- Utilisation des voies LGV (Ligne Grande Vitesse) Est et LGV Jonction. Cette solution consisterait à utiliser les voies de la LGV EST de Paris jusqu'à la LGV LYON-LILLE puis cette dernière jusqu'à Roissy Charles-de-Gaulle
- Utilisation des infrastructures ferroviaires déjà existantes Paris – Roissy – Mitry avec arrivée Gare du Nord ou Gare de l'Est.

Pour la CNDP, SMA est retenue pour « **sa bonne compréhension et l'adéquation à la demande, notamment une vision claire des enjeux et une offre détaillée sur la démarche et la méthodologie proposée. La nature et le niveau des compétences professionnelles des trois experts proposés, ainsi que leurs références correspondent au souhait de la CNDP. Le prix de la prestation est jugé conforme à la proposition ainsi que l'indépendance du prestataire vis-à-vis du maître d'ouvrage ou de tous les acteurs du débat pendant toute la durée du contrat.** »

## **Le bureau d'études et de conseil SMA et Associés**

SMA développe des compétences en matière de planification ferroviaire.

À ce jour, SMA est intervenu dans plusieurs pays sur des projets d'envergure internationale (dans le cadre du programme Interreg II), nationale (Suisse, Allemagne et Portugal), mais aussi régionale et locale (Allemagne, Espagne, France, Italie, Portugal, Suisse).

Les actions de la société SMA sont détenues à 100% par ses dirigeants. Aucun d'entre eux n'est impliqué dans d'autres activités qui pourraient nuire à l'indépendance de la société vis-à-vis de ses clients. Par ailleurs, aucun des clients de SMA ne génère un chiffre d'affaires annuel supérieur à 10% du chiffre d'affaires total de la société.

En matière de transport ferroviaire, l'expérience de SMA porte sur :


- La planification de concepts d'offre,
- la gestion de l'exploitation ferroviaire, depuis la structure de base de l'horaire jusqu'aux horaires de détail,
- les études de capacité pour lignes classiques et à grande vitesse et nœuds ferroviaires complexes,
- l'évaluation de détail du fonctionnement de l'exploitation par la simulation dynamique de l'exploitation en situation stable et perturbée

En France, SMA a débuté ses activités de conseil en 1998, avec la simulation de l'exploitation du système EOLE. Depuis, SMA a notamment réalisé l'étude de capacité de l'avant projet sommaire de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Sud-Europe-Atlantique (Tours-Bordeaux) pour RFF (Réseau Ferré de France) et les études d'organisation fonctionnelle et d'exploitation dans la région transfrontalière du bassin genevois pour la région Rhône-Alpes.

L'expertise sera placée sous la responsabilité de Werner Stohler, ingénieur EPFZ et gérant de SMA, assisté de Giuliano Montanaro et Pascal Joris, tous deux ingénieurs adjoints chez SMA.

Pour en savoir plus sur SMA, nous vous invitons à visiter leur site Internet à l'adresse suivante : [www.sma-partner.ch](http://www.sma-partner.ch)

Le cahier des charges élaboré par la CNDP est disponible sur le site Internet de la CPDP CDG Express.

*Les documents du débat ainsi que le détail des réunions peuvent être obtenus en appelant le  0 800 800 949 (appel gratuit) ou en les téléchargeant sur le site Internet du débat [www.debatpublic-cdgexpress.org](http://www.debatpublic-cdgexpress.org).*

*La Commission particulière du débat public (CPDP) est en charge de l'organisation du débat public qui se déroulera du 25 août au 15 décembre 2003 sur le projet CDG Express (le débat pourra être prolongé de deux mois si nécessaire). Pendant la durée du débat public, la CPDP doit favoriser le dialogue sur le projet en permettant à chacun de s'exprimer et en fournissant les informations nécessaires pour participer. Ce projet propose la réalisation à l'horizon 2012 d'une liaison ferroviaire dédiée aux passagers aériens reliant sans arrêt intermédiaire, la gare de l'Est à Paris et l'aéroport Charles-de-Gaulle à Roissy.*

**Contact presse : Iannis Aït-Ali / Daphné Lecomte-Somaggio**  
Tél : 01 56 03 13 25 / 13 87 - e-mail : [presse.cdpd@i-et-e.fr](mailto:presse.cdpd@i-et-e.fr)